



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions pénales

Question écrite n° 67375

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, afin de connaître le nombre de condamnations prononcées au titre de l'article L. 222-26 du code pénal pour l'année 2006.

Texte de la réponse

En 2006, 14 condamnations sanctionnant à titre d'infraction principale le viol commis avec actes de torture ou de barbarie ont été inscrites au casier judiciaire national.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67375

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12192

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 3123